



ARRÊTÉ N° 194/2024

Circulation Routière interdite Rue des Camélias Le 18 Novembre 2024 de 9h30 à 11h30

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise SOREMAB en date du 15 novembre 2024 d'interdire la circulation rue des Camélias pour le désamiantage d'un bâtiment le 18 novembre 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de désamiantage d'un bâtiment, la circulation routière sera interdite rue des Camélias le 18 novembre 2024 de 9h30 à 11h30.

ARTICLE 2: Une déviation sera mise en place par la rue de l'Égalité

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise SOREMAB.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise SOREMAB.

Fait à QUÉVERT, le 15/11/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 19 novembre 2024